

Économie, Entreprise & Bourse

Le Revenu

Le Revenu

Le 1^{er}
hebdomadaire
économique
et financier
15^F

N° 556 - 14 janvier 2000 - <http://www.lerevenu.com>

Hebdo

Bourse

Comment battre le CAC 40 en 2000

Les valeurs
et secteurs
à privilégier



BELGIQUE : 99 FB. DOM. : 20 FF. MAROC : 20 DH. ZONE CFA : 1.800 FCFA



ÉPARGNE/RETRAITE p. 46

L'Afer en question... les réponses du Revenu

"En attendant les fonds de pension, faisons évoluer l'épargne salariale!"

Le gouvernement ne se décidant pas à créer des fonds de pension, l'ancien député UDF conseille aux employeurs d'utiliser des instruments existants, comme les Plans d'épargne d'entreprise, pour inciter leurs salariés à mettre de l'argent de côté en vue de la retraite.

Vous avez beaucoup bataillé pour la création en France de fonds de pension qui permettraient de compléter les retraites par répartition. Aujourd'hui, le gouvernement semble ne plus s'inquiéter autant pour l'avenir des retraites. Qu'en dites-vous?

Dans ce domaine, nous ne souffrons pas, comme dans d'autres, de l'exception française, mais de l'hésitation française. Les gouvernements de gauche, comme de droite, hésitent devant les réformes indispensables. Or, tout le monde sait qu'il va falloir faire face au vieillissement de la population. Tout le monde sait aussi que l'équilibre des retraites par répartition, auxquelles nous sommes tous très attachés, va en être affecté: il y aura moins d'actifs pour payer plus de retraites. Moi, en tout cas, j'en suis convaincu. Pour maintenir le niveau actuel des retraites, il faudrait doubler les cotisations. Dans une économie mondialisée, ce serait insupportable pour notre compétitivité. D'autres, comme René Teulade (membre du Conseil économique et social et auteur d'un rapport sur les retraites), avancent des prévisions plus optimistes qui s'apparentent, à mon avis, à des vœux de bonne année. Mais peu importent les prévisions. Sachant le peu de confiance qu'on peut leur accorder, surtout à vingt ou quarante ans, je continue de penser qu'il serait sage de développer un supplément de retraite qui ne vienne pas concurrencer les retraites par répartition, mais ajouter une sécurité au cas où les experts optimistes se tromperaient.

Les retraites des cadres sont-elles spécialement menacées? Tout le monde doit s'inquiéter un peu, mais les cadres du privé



Interview

de Jean-Pierre Thomas

Ancien député UDF des Vosges, associé gérant chez Lazard Frères Gestion.

doivent s'inquiéter beaucoup. Après 2015, leurs retraites risquent de ne pas dépasser la moitié de leur dernier salaire. Les entreprises aussi doivent s'alarmer car les jeunes qualifiés, ceux qu'elles disputent à leurs concurrentes américaines ou britanniques, raisonnent en terme de rémunération globale. Si on ne

principes sont simples: les Français ont besoin d'un système universel qui encourage tout le monde à souscrire –même ceux qui ne paient pas d'impôt– et cette épargne doit être gérée en dehors de l'entreprise avec des règles prudentielles strictes, sous le contrôle des employés et des employeurs.

"On peut même transformer de l'épargne-temps en épargne-retraite"

peut pas leur garantir un supplément de retraite, il faudra leur offrir un salaire très important ou risquer de voir fuir la matière grise à l'étranger.

Une loi portant votre nom a créé les fonds de pension. Elle reste inappliquée. Que faire? Au-delà des "mistigris" politiques, il existe en France un véritable consensus pour agir. Les

Votre loi répondait-elle à tous ces objectifs? Rien à changer? C'était une bonne loi qu'on peut améliorer sur quelques points. Elle exonère par exemple de charges sociales les sommes que l'employeur ajoute à l'épargne du salarié. Les employeurs pourraient payer les cotisations de retraite sur cet abondement pour qu'il ne fasse pas concurrence aux retraites par répartition.

On confond souvent épargne-retraite et épargne salariale.

La logique est un peu la même! Non. Mais comme le débat sur la retraite n'a pas avancé, on peut utiliser certains dispositifs existants pour épargner en vue de la retraite. Lazard Frères Gestion le fait pour les employeurs qui ne veulent pas attendre une hypothétique loi. Le gouvernement pourrait au moins dynamiser ces systèmes existants.

Il y a d'abord les Plans d'épargne d'entreprise (PEE). Au lieu de prévoir une sortie au bout de cinq ans, on peut les transformer en PEE de long terme. S'ils sont investis en actions de l'entreprise, comme c'est souvent le cas, il faut alors confier l'épargne à un gestionnaire extérieur qui peut diversifier les risques et les profiler en fonction de l'âge des intéressés. Il y a aussi tous les produits d'assurance retraite (articles 39 et 83 du Code général des impôts). Enfin, la loi sur les 35 heures –qu'il faut appliquer, qu'on l'aime ou pas– ouvre des possibilités à travers les comptes épargne-temps.

Le temps épargné peut-il se transformer en argent?

Si un salarié épargne du temps, son employeur est obligé de provisionner une contre-valeur en argent du temps qu'il lui doit. Il peut confier cet argent à un gestionnaire extérieur qui le fera prospérer. Et si le salarié reste jusqu'à sa retraite et n'a pas récupéré tout le temps épargné dans l'entreprise, on doit pouvoir lui verser l'argent correspondant.

Seules quelques entreprises suivront vos conseils.

On est loin de l'universalité... C'est pourquoi il vaudrait mieux appliquer la "loi Thomas"!

PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN-CLAUDE HAZERA